

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF
DE LA MRC DES BASQUES DU MERCREDI 12 JUIN 2019

2019-06-12-1

1. OUVERTURE

À l'ouverture de la séance du Comité administratif de la MRC des Basques tenue le mercredi 12 juin 2019 à 19 h, aux salles Sénescoupé et Boisbouscache au 400, rue Jean-Rioux, Trois-Pistoles, sont présents :

M. Éric Blanchard	maire de Saint-Clément et préfet suppléant
M. Alain Bélanger	maire de Saint-Jean-de-Dieu
M. Michel Colpron	maire de Sainte-Rita
M. Mario St-Louis	maire de Saint-Éloi
M. Jean-Pierre Rioux	maire de Trois-Pistoles
M. Jean-Marie Dugas	maire de Notre-Dame-des-Neiges
M. Roger Martin	maire de Saint-Mathieu-de-Rioux
Mme Jacqueline D'Astous	mairesse suppléante de Saint-Simon

Sont absents :

M. Louis-Philippe Sirois	maire de Saint-Médard
M. Maxime Dupont	maire de Saint-Guy
M. Simon Lavoie	maire de Sainte-Françoise

Tous formant quorum sous la présidence du préfet, M. Bertin Denis. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Claude Dahl, et Mme Isabelle Rioux, secrétaire, sont aussi présents.

2019-06-12-2

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de M. Jean-Marie Dugas, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant, en laissant le point divers ouvert :

1. Ouverture
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Présentation résultats entente CALQ, inventaire, accompagnement des bibliothèques
4. Administration
 - 4.1 Présentation des états financiers audités au 31 décembre 2018
 - 4.2 Dépôt du compte-rendu du comité consultatif du Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS)
 - 4.3 Demande de servitude d'eau pour le lot 4 476 342 à Saint-Mathieu-de-Rioux
 - 4.4 MAMH : Implantation du changement de la Loi au niveau du cannabis
 - 4.5 Publicité dans le cahier de l'École secondaire de Trois-Pistoles
 - 4.6 Demande de prolongation projet FARR – Saint-Jean-de-Dieu
 - 4.7 Résolution pour confirmer à Telus la reconnaissance de la consultation publique
 - 4.8 Autorisation du directeur général à discuter avec un représentant de Cogeco
5. Développement économique
 - 5.1 Adoption de la Politique de soutien aux projets structurants (FSPS)
 - 5.2 Adoption des trois politiques d'investissement du CLD
 - 5.2.1 Politique de soutien aux entreprises
 - 5.2.2 Politique d'investissement du Fonds de développement des entreprises (FDE)
 - 5.2.3 Politique d'investissement commun des fonds locaux : Fonds local d'investissement (FLI) et Fonds local de solidarité (FLS)
 - 5.3 Adoption du rapport annuel du Fonds de développement des territoires (FDT)
 - 5.4 Adoption des priorités d'intervention 2019-2020
6. Aménagement, urbanisme et TPI
 - 6.1 Retour sur la demande de modification du RCI no 198
 - 6.2 Dépôt du rapport financier TPI 2018
 - 6.3 Dépôt du rapport d'activité TPI 2018
 - 6.4 Dépôt du procès-verbal de la rencontre du 8 mai 2018 du Comité multiressources TPI
7. Correspondance
 - 7.1 Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
8. Divers
 - 8.1 Usine d'eau potable et des eaux usées
 - 8.2 Rencontre des directeurs généraux des municipalités
 - 8.3 Organisation régionale
 - 8.4 Demande à la ministre Danielle McCann

- 8.5 FQIS
- 8.6 Chaux agricole
- 9. Prochain Conseil, le mercredi 19 juin 2019 à 19 h 30 à Saint-Éloi
- 10. Levée de la séance

ADOPTÉE

2019-06-12-3 3. **PRÉSENTATION RÉSULTATS ENTENTE CALQ, INVENTAIRE, ACCOMPAGNEMENT DES BIBLIOTHÈQUES**

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

2019-06-12-4 4. **ADMINISTRATION**

2019-06-12-4.1 4.1 **Présentation des états financiers audités au 31 décembre 2018**

M. Serge Desjardins présente les états financiers de la MRC des Basques, du TNO et de la Corporation du Parc régional des Basques audités au 31 décembre 2018. Il présente également les états financiers de la Régie intermunicipale du parc industriel régional au 31 décembre 2018 accompagnés de l'avis au lecteur.

Sur une proposition de M. Michel Colpron,
Il est unanimement résolu :

Que le Comité administratif de la MRC des Basques adopte les états financiers de la MRC des Basques audités au 31 décembre 2018.

ADOPTÉE

Sur une proposition de M. Roger Martin,
Il est unanimement résolu :

Que le Comité administratif de la MRC des Basques adopte les états financiers de la Régie intermunicipale du parc industriel régional.

ADOPTÉE

Sur une proposition de M. Jean-Marie Dugas,
Il est unanimement résolu :

Que le Comité administratif de la MRC des Basques adopte les états financiers du TNO audités au 31 décembre 2018.

ADOPTÉE

Sur une proposition de M. Alain Bélanger,
Il est unanimement résolu :

Que le Comité administratif de la MRC des Basques adopte les états financiers de la Corporation du Parc régional des Basques audités au 31 décembre 2018.

ADOPTÉE

Sur une proposition de M. Jean-Marie Dugas,
Il est unanimement résolu :

Que le Comité administratif de la MRC des Basques offre une motion de félicitations à l'équipe de gestion de la MRC des Basques pour l'excellent travail effectué en cours d'année se reflétant dans les états financiers de l'année 2018.

ADOPTÉE

M. Jean-Pierre Rioux quitte la rencontre à 19 h 50.

2019-06-12-4.2 **4.2 Dépôt du compte-rendu du comité consultatif du Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS)**

Le compte-rendu de la rencontre du comité consultatif du Fonds de soutien aux projets structurants qui a eu lieu le 21 mai dernier est déposé pour consultation en vue de l'adoption au Conseil de la MRC des Basques le 19 juin 2019.

2019-06-12-4.3 **4.3 Demande de servitude d'eau pour le lot 4 476 342 à Saint-Mathieu-de-Rioux**

Une demande de servitude d'eau a été faite à la MRC des Basques afin d'installer un puits près de la station de pompage de la MRC des Basques située à Saint-Mathieu-de-Rioux. Un croquis de l'emplacement exact devra être fourni par le demandeur en vue d'une adoption à la prochaine séance du Conseil de la MRC prévue le 19 juin.

2019-06-12-4.4 **4.4 MAMH : Implantation du changement de la Loi au niveau du cannabis**

Dans le cadre de l'implantation du changement de la Loi sur le cannabis, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation octroie une subvention à chacune des municipalités dans le but d'informer la population sur le changement de cette loi, soit par de l'affichage, soit par des événements, soit par des activités comme IMPACT, etc.

La Ville de Trois-Pistoles propose d'utiliser le montant qui leur est alloué pour une activité de la sensibilisation et de l'information au Festival du bon plant. Par contre, certaines municipalités ont fait parvenir une résolution demandant à ce que ce soit la MRC qui s'occupe de la reddition de compte. Une proposition sera faite aux municipalités via le Comité de sécurité publique de septembre.

2019-06-12-4.5 **4.5 Publicité dans le cahier de l'École secondaire de Trois-Pistoles**

Sur une proposition de M. Michel Colpron,
Il est unanimement résolu :

Que le Comité administratif de la MRC des Basques accepte de contribuer financièrement à la réalisation d'un cahier spécial de l'École secondaire publié dans le journal L'Horizon, et ce, par l'achat d'une publicité au coût de 400 \$.

ADOPTÉE

2019-06-12-4.6 **4.6 Demande de prolongation projet FARR – Saint-Jean-de-Dieu**

Sur une proposition de M. Mario St-Louis,
Il est unanimement résolu :

Que le Comité administratif de la MRC des Basques demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de prolonger la date de fin du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) en vertu de l'article 15 de la convention financière signée entre les deux parties, et ce, du 31 juillet 2019 au 15 septembre 2020.

ADOPTÉE

2019-06-12-4.7 **4.7 Résolution pour confirmer à Telus la reconnaissance de la consultation publique**

Sur une proposition de M. Roger Martin,
Il est unanimement résolu :

Que le Comité administratif de la MRC des Basques réitère son appui à Telus pour le projet de construction sis au Parc du Mont St-Mathieu, lot 5 591 986, d'ici le 31 décembre 2020 et demande de considérer les résolutions passées comme étant toujours en vigueur, étant donné que le délai de consultation est échu depuis le 15 août 2018.

Que le Comité administratif de la MRC des Basques demande une rencontre avec un représentant de Telus en lien avec ledit projet.

ADOPTÉE

2019-06-12-4.8 **4.8 Autorisation du directeur général à discuter avec un représentant de Cogeco**

Sur une proposition de M. Jean-Marie Dugas,
Il est unanimement résolu :

Que le Comité administratif de la MRC des Basques autorise le directeur général, M. Claude Dahl, à prendre contact avec un représentant de Cogeco afin de discuter de la couverture de l'Internet haute vitesse sur le territoire, et ce, afin d'améliorer la desserte actuelle.

ADOPTÉE

2019-06-12-5

5. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2019-06-12-5.1

5.1 Adoption de la Politique de soutien aux projets structurants (FSPS)

CONSIDÉRANT QU'une entente relative au fonds de développement des territoires a été signée entre la MRC des Basques et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en septembre 2015;

CONSIDÉRANT QU'à l'article 12 de ladite entente, il est mentionné que la MRC des Basques doit adopter et maintenir à jour une politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie répondant aux conditions prévues;

Par conséquent,
Sur une proposition de M. Alain Bélanger,
Il est unanimement résolu :

Que le Comité administratif de la MRC des Basques adopte la Politique de soutien aux projets structurants comme exigé dans l'addenda no 1 de l'Entente relative au Fonds de développement des territoires.

ADOPTÉE

2019-06-12-5.2

5.2 Adoption des trois politiques d'investissement du CLD

2019-06-12-5.2.1

5.2.1 Politique de soutien aux entreprises

CONSIDÉRANT QU'une entente relative au fonds de développement des territoires a été signée entre la MRC des Basques et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en septembre 2015;

CONSIDÉRANT QU'à l'article 10 de ladite entente, il est mentionné que la MRC des Basques doit adopter et maintenir à jour une politique de soutien aux entreprises;

Par conséquent,
Sur une proposition de M. Roger Martin,
Il est unanimement résolu :

Que le Comité administratif de la MRC des Basques adopte la Politique de soutien aux entreprises comme exigé dans l'addenda no 1 de l'Entente relative au Fonds de développement des territoires.

ADOPTÉE

2019-06-12-5.2.2

5.2.2 Politique d'investissement du Fonds de développement des entreprises (FDE)

CONSIDÉRANT QU'une entente relative au Fonds de développement des territoires a été signée entre la MRC des Basques et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en septembre 2015;

Par conséquent,
Sur une proposition de M. Roger Martin,
Il est unanimement résolu :

Que le Comité administratif de la MRC des Basques adopte la Politique d'investissement du Fonds de développement des entreprises (FDE) du CLD des Basques comme exigé dans l'addenda no 1 de l'Entente relative au Fonds de développement des territoires.

ADOPTÉE

2019-06-12-5.2.3

5.2.3 Politique d'investissement commun des fonds locaux : Fonds local d'investissement (FLI) et Fonds local de solidarité (FLS)

CONSIDÉRANT QU'une entente relative au Fonds de développement des territoires a été signée entre la MRC des Basques et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en septembre 2015;

Par conséquent,
Sur une proposition de M. Roger Martin,
Il est unanimement résolu :

Que le Comité administratif de la MRC des Basques adopte la Politique d'investissement commun des fonds locaux du CLD des Basques comme exigé dans l'addenda no 1 de l'Entente relative au Fonds de développement des territoires.

ADOPTÉE

2019-06-12-5.3

5.3 Adoption du rapport annuel du Fonds de développement des territoires (FDT)

CONSIDÉRANT QU'une entente relative au Fonds de développement des territoires a été signée entre la MRC des Basques et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en septembre 2015;

CONSIDÉRANT QU'à l'article 20 de ladite entente, il est mentionné que la MRC des Basques doit adopter, au plus tard le 30 juin de chaque année, un rapport d'activités conforme aux exigences de l'annexe A, couvrant la période du 1^{er} avril au 31 mars;

Par conséquent,
Sur une proposition de M. Alain Bélanger,
Il est unanimement résolu :

Que le Comité administratif de la MRC des Basques adopte le rapport annuel du Fonds de développement des territoires comme exigé dans l'addenda no 1 de l'Entente relative au Fonds de développement des territoires.

ADOPTÉE

2019-06-12-5.4

5.4 Adoption des priorités d'intervention 2019-2020

CONSIDÉRANT QU'une entente relative au Fonds de développement des territoires a été signée entre la MRC des Basques et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en septembre 2015;

CONSIDÉRANT QU'à l'article 4 de l'addenda no 1 de ladite entente, il est mentionné que la MRC des Basques doit adopter annuellement des priorités d'intervention;

Par conséquent,
Sur une proposition de M. Mario St-Louis,
Il est unanimement résolu :

Que le Comité administratif de la MRC des Basques adopte les priorités d'intervention 2019-2020 comme exigé dans l'addenda no 1 de l'Entente relative au Fonds de développement des territoires.

ADOPTÉE

2019-06-12-6

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET TPI

2019-06-12-6.1

6.1 Retour sur la demande de modification du RCI no 198

À la suite de la demande de modification du RCI no 198, une résolution a été adoptée à la séance du Conseil de la MRC le 22 mai dernier à l'effet de ne pas modifier ledit règlement. Les propriétaires de boisés ont eu la possibilité de discuter avec l'aménagiste régional et la majorité de ceux-ci ne sont pas touchés par le RCI no 198. Le dossier est considéré comme clos.

2019-06-12-6.2

6.2 Dépôt du rapport financier TPI 2018

Le rapport financier TPI 2018 est déposé pour consultation en vue de l'adoption lors de la séance du Conseil de la MRC des Basques le 19 juin 2019.

2019-06-12-6.3

6.3 Dépôt du rapport d'activité TPI 2018

Le rapport d'activité TPI 2018 est déposé pour consultation en vue de l'adoption lors de la séance du Conseil de la MRC des Basques le 19 juin 2019. Une modification est cependant à effectuer en page 2 avant l'adoption.

- 2019-06-12-6.4 **6.4 Dépôt du procès-verbal de la rencontre du 8 mai 2018 du Comité multiressources TPI**
- Le procès-verbal de la rencontre du Comité multiressources TPI du 8 mai 2018 est déposé pour consultation en vue de l'adoption lors de la séance du Conseil de la MRC des Basques le 19 juin 2019.
- 2019-06-12-7 **7. CORRESPONDANCE**
- 2019-06-12-7.1 **7.1 Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports**
- Le Secrétariat général adjoint du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a fait parvenir un accusé-réception de la résolution # 2019-05-08-4.2 demandant l'ajout des routes 293, 295 et 296 au registre de Québec 511.
- ***
- M. Jean-Marie Dugas quitte la rencontre à 20 h 55.
- 2019-06-12-8 **8. DIVERS**
- 2019-06-12-8.1 **8.1 Usine d'eau potable et des eaux usées**
- Lors de la rencontre des directeurs généraux des municipalités qui a eu lieu le 28 mai dernier, ce sujet a été discuté et ils n'y voient pas d'intérêts à un partage de ressource au niveau des usines d'eau potable et des eaux usées, puisque la plupart font affaire avec des firmes externes dans ce domaine.
- 2019-06-12-8.2 **8.2 Rencontre des directeurs généraux des municipalités**
- Lors de la rencontre du 28 mai, les directeurs généraux ont discuté de la possibilité d'embaucher un agent de rédaction de projets d'infrastructures et de services d'ingénierie. M. Marc Lemay procédera à la compilation du nombre d'heures consacrées et les besoins dans chaque municipalité. Le temps serait facturé à chaque municipalité. Il en sera question à une rencontre ultérieure.
- 2019-06-12-8.3 **8.3 Organisation régionale**
- CONSIDÉRANT QUE** la Table régionale des élus municipaux du Bas-Saint-Laurent vient d'être créée, remplaçant la Table des préfets du Bas-Saint-Laurent;
- CONSIDÉRANT QUE** cette structure de concertation regroupe les 8 préfets du Bas-Saint-Laurent ainsi que dix maires des cités régionales et des villes de centralité;
- CONSIDÉRANT QUE** les municipalités rurales ne sont pas représentées à la Table régionale des élus municipaux du Bas-Saint-Laurent et qu'il serait important qu'un siège par MRC leur soit attribué;
- Par conséquent,
Sur une proposition de M. Michel Colpron,
Il est unanimement résolu :
- Que le Comité administratif de la MRC des Basques propose qu'un représentant de municipalité rurale par MRC siège à la Table régionale des élus municipaux, en plus d'un représentant de ville de centralité.
- ADOPTÉE
- 2019-06-12-8.4 **8.4 Demande à la ministre Danielle McCann**
- CONSIDÉRANT QUE** le 6 mars dernier, le gouvernement du Québec, par la voie de la ministre de la Santé et des Services sociaux, Mme Danielle McCann, a annoncé le retour d'un commissaire à la santé et au bien-être;
- CONSIDÉRANT QUE** ce poste avait été aboli par le dernier gouvernement donc qu'il n'avait plus pignon sur rue ni d'adresse;
- CONSIDÉRANT QUE** le bureau du commissaire à la santé et au bien-être n'a pas encore d'adresse connue, mais que l'appel de candidature au poste indique que le lieu de travail est la ville de Québec;

CONSIDÉRANT la promesse du premier ministre, M. François Legault, lors de la dernière campagne électorale, de décentraliser 5 000 fonctionnaires lors des 4 ans de son premier mandat;

CONSIDÉRANT QUE l'occasion est toute désignée pour joindre la promesse du premier ministre à l'installation du Commissaire;

CONSIDÉRANT QUE l'opération ne constituera pas une délocalisation puisqu'on assiste à l'installation d'un nouveau service;

CONSIDÉRANT QU'avec toutes les possibilités de télé travail, ce bureau peut être installé partout sur le territoire;

CONSIDÉRANT le besoin criant de nos régions de bénéficier de postes et de salariés de ce niveau pour maintenir nos services de proximité de façon dynamique;

CONSIDÉRANT l'importance que ce service ne soit pas à proximité des établissements de soins afin de préserver son indépendance;

CONSIDÉRANT la capacité de notre territoire à offrir cet environnement de confidentialité assuré par une présence minimale de service de santé et son éloignement des centres de décisions;

CONSIDÉRANT notre capacité à offrir des locaux fonctionnels et des services de communications modernes et efficaces;

Pour ces raisons,
Sur une proposition de M. Éric Blanchard,
Il est unanimement résolu :

Que le Comité administratif de la MRC des Basques demande au premier ministre du Québec, M. François Legault, et à la ministre de la Santé et des Services sociaux, Mme Danielle McCann, d'établir le lieu de travail du bureau du commissaire à la santé et au bien-être dans la MRC des Basques.

ADOPTÉE

2019-06-12-8.5

8.5 FOIS

Le Plan de travail de l'Alliance pour la solidarité du Bas-Saint-Laurent 2017-2023 définit la gouvernance régionale et locale, laquelle prévoit que le CRD est mandataire des fonds pour la région.

Un des objectifs du Plan de travail de l'Alliance pour la solidarité du Bas-Saint-Laurent 2017-2023 est de créer une Alliance locale par MRC, en misant notamment sur la concertation mise en place lors du PAGSIS 2010-2015, les initiatives déjà présentes dans les milieux et la mobilisation provoquée par les rencontres locales et sous-régionales de l'hiver 2019.

Le Plan de travail de l'Alliance pour la solidarité du Bas-Saint-Laurent 2017-2023 propose d'identifier la MRC en tant que fiduciaire local. Une résolution sera adoptée lors de la prochaine séance du Conseil de la MRC le 19 juin afin de nommer la MRC des Basques en tant que fiduciaire de l'Alliance locale des Basques.

M. Jean-Pierre Rioux revient à la rencontre à 21 h 10.

2019-06-12-8.6

8.6 Chaux agricole

M. Alain Bélanger demande si le Programme d'amélioration du rendement agronomique des terres agricoles offert aux agriculteurs dans le cadre de la Politique d'investissement du CLD des Basques sera à nouveau reconduit visant à améliorer la performance des sols cultivés. Il n'est pas prévu que ce programme revienne, étant donné que dans son mandat, le CLD des Basques n'est pas tenu d'aider au fonctionnement des entreprises privées.

2019-06-12-9

9. PROCHAIN CONSEIL, LE MERCREDI 19 JUIN 2019 À 19 H 30 À SAINT-ÉLOI

La prochaine séance du Conseil de la MRC des Basques aura lieu le mercredi 19 juin 2019 à 19 h 30 à Saint-Éloi.

2019-06-12-10

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Mario St-Louis de lever la séance à 21 h 22.

ADOPTÉE

BERTIN DENIS, PRÉFET

CLAUDE DAHL, DG /SEC.-TRÉS.

¹ Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées.